

الدورة: الاستدراكيه	امتحانات البكالوريا الامتحان الجهوي - احرار -	المملكة المغربية وزارة التربية الوطنية و التعليم العالي و تكوين الأطر و البحث العلمي قطاع التربية الوطنية
ساعة و نصف مدة الإنجاز:	المادة : القانون	الأكاديمية الجهوية للتربية و التكوين جهة فاس - بولمان
1 المعامل :	المستوى : الثاني من سلك البكالوريا	
2010/2009 السنة الدراسية:	الشعبة : - علوم اقتصادية - علوم التدبير المحاسبي	

La société «PRODHYG» SA est spécialisée dans la fabrication de produits d'hygiène destinés pour le marché national. Pendant votre stage dans cette société on vous charge du traitement de deux dossiers. Le premier est en rapport avec la fiscalité de l'entreprise. Le second en rapport avec la législation du travail.

Première partie : Droit fiscal

(12 points)

Dossier I : l'impôt sur le revenu

M.FALAH est employé dans la société «PRODHYG» SA. De son bulletin de paie, établi pour le mois de mars 2010, on tire les renseignements suivants :

Date d'embauche	01/09/2003
Situation familiale	Marié
Enfants à charge	3
Salaire de base	8 000 DH
Heures supplémentaires	570 DH
Primes d'ancienneté	à déterminer
Prime de logement	750 DH
Indemnités de transport justifiées	450 DH
Prélèvements à titre de cotisations	à déterminer
Retenu sur salaire de la mensualité de mars pour le remboursement du prêt concernant l'acquisition d'un logement à titre d'habitation principale	2 750 DH dont 735,25 DH d'intérêts

Annexe

● Barème mensuel de l'IR

Tranches de salaire net imposable	Taux IR (%)	Somme à déduire
0 - 2 500,00	0%	0,00
2 500,01 - 4 166,67	10%	250,00
4 166,68 - 5 000,00	20%	666,67
5 000,01 - 6 666,67	30%	1 166,67
6 666,68 - 15 000,00	34%	1 433,33
15 000,00 et plus	38%	2 033,33

● Taux de la prime d'ancienneté

Tranches d'années	Taux
Après deux ans de service	5%
Après cinq ans de service	10%
Après douze ans de service	15%
Après vingt ans de service	20%
Après vingt cinq ans de service	25%

● Cotisations salariales

Organisme	Taux	Base
CNSS	4,29%	Salaire brut imposable plafonné à 6 000 DH / mois
CNSS (AMO)	2%	Salaire brut imposable
CIMR	6%	Salaire brut global
Assurances Al Wataniya (Assurance- groupe)	2 %	Salaire brut global

● Déductions pour frais professionnels :

20% du SBI avec un plafond mensuel de 2 500 DH.

● Déductions des intérêts :

Les intérêts relatifs au remboursement des prêts pour acquisition du logement à titre d'habitation principale sont déductibles dans la limite de 10 % du revenu net imposable avant déduction de ces intérêts.

الدورة : الاستدراكية 2009/2010	المادة : القانون	أكاديمية فاس
المستوى : الثاني من سلك البكالوريا	الشعبة : - علوم اقتصادية - علوم التدبير المحاسبي	امتحانات البكالوريا (الامتحان الجهوي) - أحرار

Travail à faire :

Compte tenu des renseignements concernant le salarié M. FALAH ainsi que des informations figurant sur l'annexe,

1. Au titre du mois de mars 2010, calculer (dans un tableau) pour le salarié M. FALAH : **5.50 points**
 - a. Le salaire brut global ;
 - b. Le salaire brut imposable ;
 - c. Le salaire net imposable ;
 - d. Le montant de l'impôt sur le revenu dû.
2. Préciser l'obligation de la société « PRODHYG » SA en ce qui concerne le recouvrement de l'IR dû par ses salariés. **0.5 point**

Dossier II : Impôt sur les sociétés

La société «PRODHYG» SA, met à votre disposition les informations suivantes relatives aux exercices 2008 & 2009.

Document :

Exercice comptable 2008		
➤ Impôt sur les sociétés :		250 000 DH
➤ Cotisation minimale :		97 000 DH
Exercice comptable 2009		
➤ Résultat comptable avant impôt :		450 000 DH
➤ Chiffre d'affaires (HT) :		3 000 000 DH
➤ Cadeaux à la clientèle ne comportant pas le sigle de la société :		20 000 DH
➤ Produits financiers (HT) dont 18 000 DH de dividendes reçus :		180 000 DH
➤ Produits accessoires (HT) :		24 000 DH

Travail à faire :

1. Déterminer le montant de l'impôt dû au titre de l'exercice 2008 **0.5 point**
2. Calculer le montant de chaque acompte provisionnel payé en 2009 **0.5 point**
3. Calculer pour l'exercice 2009 :
 - a. Le résultat fiscal ; **1 point**
 - b. Le montant de la cotisation minimale ; **1 point**
 - c. Le montant de l'IS théorique ; **1 point**
 - d. En déduire l'impôt dû pour l'exercice 2009. **1 point**
4. Compte tenu des acomptes versés en 2009, procéder à la régularisation de l'impôt dû. **1 point**

الدورة : الاستدراكية 2010/2009	المادة : القانون	أكاديمية فاس
المستوى : الثاني من سلك البكالوريا	الشعبة : - علوم اقتصادية - علوم التدبير المحاسبي	امتحانات البكالوريا (الامتحان الجهوي) - أحرار

Deuxième partie : Droit de travail

(8 points)

Document : Lettre de licenciement

«PRODHYG» SA	Fès le 30/04/2010
A Monsieur Kassissou Mohamed 7, Avenue Cedres Narjiss Fès	
Objet : Lettre de licenciement	
<p>Monsieur,</p> <p>Suite à des considérations d'ordre sociales et humaines, nous avons perduré la période d'attente avant d'être contraint de prendre des mesures de compression du personnel que les faits et les circonstances ont rendu inévitables.</p> <p>Malheureusement après plusieurs tentatives de redressement de la situation et vu que la concurrence devient de plus en plus acharnée, nous sommes forcés de nous priver de vos services de représentant commercial de la société et ce à partir du 01/06/2010, date de <u>résiliation du contrat de travail</u> que nous avons établi avec vous en bonne et due forme le 02/01/2000.</p> <p>Il vous sera remis :</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>le certificat de travail légal</u>• l'indemnité de congé payé• l'indemnité de licenciement <p>Tout en restant à votre disposition pour toute autre action pouvant vous faciliter la recherche d'un autre emploi, nous vous prions de bien vouloir accepter nos considérations.</p>	
Chef de service du personnel Alami Mohammed	

Travail à faire:

1. Définir les expressions soulignées dans le document. 2 points
2. D'après la lettre de licenciement, que pouvez-vous conclure sur la nature du contrat qui relie la société à M. Kassissou. Préciser notamment s'il s'agit d'un CDD ou d'un CDI ? Justifier. 1 point
3. Le licenciement de Mr Kassissou est-il légal ? Justifier. 2 points
4. Monter que le délai de préavis a été observé par l'employeur ? 1 point
5. Citer deux droits dont peut bénéficier le salarié pendant ce délai de préavis ? 2 points